



Systeme de gestion des décisions des instances

Intervention - Outremont , Direction de l'aménagement  
urbain et du patrimoine

<b>Numéro de dossier :</b> 1111013002	
<b>Unité administrative responsable</b>	Développement et des opérations , Direction du développement économique et urbain , Division de l'urbanisme
<b>Objet</b>	Adopter un règlement modifiant le document complémentaire au Plan d'urbanisme afin d'y ajouter des dispositions sur les antennes et soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique conformément à la loi.

**Sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires

**♦Commentaires**

Mme la mairesse déplore le fait qu'elle n'a pas eu le temps, en considération du délai imparti, de présenter ce dossier auprès des membres du conseil d'arrondissement. Le critère suivant devra être ajouté aux antennes installées sur le fût de lampadaire ou de feux de circulation ou sur un poteau de bois ou sur les tours pour antennes de plus de 10 mètres ou pour les tours pour antennes de moins de 10 mètres et antennes sur un mur ou sur un toit:

*"être éloignées des écoles et des cours d'école".*

Considérant que l'arrondissement n'a pas de procédure des usages conditionnels dans sa banque de règlements, l'apport du contentieux dans ce domaine au niveau de la confection du règlement à cet égard serait approprié ainsi que d'expliquer, dans le cadre d'une assemblée préparatoire du conseil, son utilité auprès des élus locaux.

**Numéro de certificat (ou note)**

<b>Responsable de l'intervention</b> Pierre A. CHAPUIS Directeur du service de l'aménagement urbain et du patrimoine  <b>Tél. :</b> 514 495 6235 <b>Date:</b> 2011-05-30	<b>Endossé par:</b> Pierre A. CHAPUIS Directeur du service de l'aménagement urbain et du patrimoine <b>Tél. :</b> 514 495 6235 <b>Date d'endossement:</b> 2011-05-30
--	---

**Numéro de dossier :**1111013002